

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES
(Deuxième lecture) - (n° 3303)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 262

présenté par
M. Flajolet

ARTICLE 49

Dans l'alinéa 13 de cet article, après les mots :

« 266 *septies* »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa :

« , le 7 de l'article 266 *octies* et le 7 de l'article 266 *nonies* du code des douanes ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.